

## Conseil municipal du 17 décembre 2019

**Présents :** Patricia Laurent, Remi Piquemal, Janine Pascal, Francis Laguerre, Gilbert Dupuy, Daniel Alard, Pascal Philip, Xavier de Ferluc

**Procuration :** Pierrette Lero pour Patricia Laurent

**Absente :** Julie Porte-Traouque

**Secrétaire de séance :** Xavier de Ferluc

**Procès verbal du précédent conseil municipal**

Adopté à l'unanimité

### Finances

L'année 2020 sera une année électorale ; le budget sera probablement élaboré par la prochaine équipe municipale, sauf indication contraire des services de la DGFIP.

En conséquence, mandat est donné à l'unanimité au Maire de pouvoir engager des investissements pour un montant plafonné à hauteur de 25% de ceux réalisés en 2019.

Un point sur 2019 met en évidence une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec les premières incidences positives des investissements dans les réducteurs de tension et de la coupure d'électricité dans les hameaux la nuit, soit 5000 € d'économie constatée.

Du côté des recettes, un retard récurrent de paiement des services de l'État et du Conseil Régional sont constatés pour un montant arrondi de 18000 €. Restent à percevoir 7000 € de TVA sur les investissements antérieurs ainsi que le SIGAC pour une prise en charge de salaire pendant une période de maladie pour 2000 €.

La capacité à faire face aux engagements est liée au maintien d'une ligne de trésorerie ouverte.

Un certain nombre d'investissements 2019 sont différés sur 2020 du fait du retard pris par les prestataires : les travaux du Pech, le sentier de la Piche, le tracé ONF, le puits-sec du tennis et les travaux sur le terrain de Mme Piquemal.

### Subvention DETR

Afin de ne pas avoir d'année blanche en termes d'investissement et tout en n'engageant pas lourdement par anticipation la prochaine équipe municipale, il est proposé de déposer des demandes de financement sur la ligne DETR pour les travaux suivants qui, si elles sont acceptées, devront être réalisés dans les deux ans :

- travaux de peinture de l'église : 21 000 € TTC auxquels il faut rajouter des interventions électriques pour 8 800 € TTC
- le radar pédagogique de vitesse à l'entrée sud du village : 2 880 € TTC
- le chauffage/climatisation de la Mairie pour 13 300 € TTC (double vitrage dans tous les locaux et pose d'une climatisation dans les bureaux du secrétariat du maire et dans le hall d'entrée).

La décision unanime est de :

- financer sur fond propre le radar pédagogique de vitesse
- de déposer un dossier DETR pour :
  - la peinture de l'église et les interventions annexes
  - le chauffage/climatisation avec installation de double vitrage pour les bureaux

### Communauté d'agglomération

Pour rappel et conformément aux délibérations des différentes instances, le transfert de la compétence « assainissement et pluvial » à la communauté d'agglomération sera effectif au 01/01/2020.

### RIFSEEP

La proposition adoptée à l'unanimité est :

- de répartir sur les chiffres actuels
- que le Maire s'informe du bien-fondé de la délibération prise en 2015.
- de mandater le Maire pour trouver un ajustement pour l'employé contractualisé.

Séance levée à 20 heures